06 JUIL. 2011

65 B 70003

A 8191

ADVINI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 6.570.410 euros
siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
RCS 896 520 038 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 JUIN 2011

EXTRAIT

L'an deux mille onze, le 3 juin, à 17 heures, les actionnaires de la société ADVINI, société anonyme au capital de 6.570.410 euros, divisé en 3 285 205 actions de 2 euros chacune, dont le siège social est 34725 ST FELIX DE LODEZ, se sont réunis en assemblée générale mixte au MAS DE LA CHEVALIERE, Route de Murviel, Chemin n°12, Lieudit « Pech du Cayrou », 34500 BEZIERS, ont adopté la résolution suivante :

« **QUATORZIEME RESOLUTION** *(Modification de la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire et modification corrélative des statuts)*

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire décide de fixer à 70 ans la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit le paragraphe II de l'article 14 «Directoire» des statuts :

« ARTICLE 14 - Directoire

La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire, est fixée à 70 ans accomplis. »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

Pour avis,

Le Président